



**Direction Générale au Développement
Économique Responsable, Emploi, Innovation,
Europe et International**

Décision n° 2022-934

Objet : Marché de conception, organisation et réalisation d'un événement RSE – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.10

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.2. a.) portant délégation du Conseil à la Présidente et aux Vice-Présidents afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés ponctuels de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 215 000 € HT (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2022-514 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus durant la période estivale,

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur de l'économie et de l'emploi responsable, Nantes Métropole porte une attention particulière au développement des enjeux territoriaux d'emploi, de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises,

Considérant que c'est dans ce cadre, et dans une logique de développement économique responsable que Nantes Métropole souhaite confier à un prestataire la conception, l'organisation et la réalisation d'un événement RSE,

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure un marché conclu pour une durée de 6 mois, non reconductible,

Considérant que, conformément à l'article R2123- du Code de la commande publique, il convient de lancer une procédure adaptée pour la réalisation de ces prestations,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget au Chapitre 011, opération N° 3066,

libellée Évènementiel économie en transitions

Décide

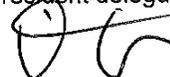
Article 1 – Marché de conception, organisation et réalisation d'un évènement RSE – Lancement de la consultation – Procédure adaptée – Durée : 6 mois – Nombre de lots : lot unique – Montant estimé du marché : 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC

Article 3 – Attribution et signature du marché à venir

Article 4 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole, ainsi que le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **22 AOUT 2022**

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué



Jacques GARREAU

mis en ligne le :

22 AOUT 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220822-2022_934DEC-AU
Date de télétransmission : 22/08/2022
Date de réception préfecture : 22/08/2022